

Allocution de
Mme Jacqueline de Quattro,
cheffe du Département du territoire
et de l'environnement,
lors du

Forum Elcom

Vendredi 17 novembre

Lausanne,
Palais de Beaulieu

Mesdames, Messieurs, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans mon beau canton et vous transmets les salutations du Conseil d'Etat.

Cette rencontre est pour moi l'occasion de vous adresser mes remerciements pour votre engagement précieux dans le domaine de l'énergie.

Vous êtes en quelque sorte les gardiens du temple.

Vous veillez à ce que notre approvisionnement en électricité soit garanti.

Ce qui est essentiel dans un canton comme le nôtre qui est en pleine expansion dynamique.

Le Canton de Vaud vit en effet une croissance économique et démographique, quasi unique en Suisse.

Le canton compte près de 780 000 habitants et les experts nous en prédisent 190 000 de plus d'ici 2030.

Chaque année, entre 3000 et 5000 places de travail sont créées.

Cette bonne santé économique se retrouve aussi dans les finances cantonales.

Abonné aux chiffres rouges pendant les années 90, le canton de Vaud a présenté en 2016 des comptes positifs pour la neuvième année consécutive.

Si le miracle vaudois est un phénomène récent, ses racines remontent loin dans le temps.

Le canton de Vaud s'est profondément transformé dans les années 90.

J'y vois une autre raison : le canton profite aujourd'hui des efforts pour favoriser l'innovation dans son économie.

Vaud abrite des Hautes Ecoles comme l'EPFL, un hôpital universitaire, plusieurs centres de recherche qui jouissent d'une réputation mondiale.

J'en veux pour preuve la valorisation des brevets et les percées scientifiques qui ont connu une accélération depuis la fin du 20^{ème} siècle.

Aujourd'hui, le canton de Vaud appartient aux pôles de création de jeunes pousses en Suisse.

Il a le regard résolument tourné vers l'avenir, particulièrement dans les domaines de l'environnement et d'énergie.

Le canton de Vaud veut, Mesdames, Messieurs, être un acteur déterminé de la transition énergétique.
Et il s'en donne les moyens.

Nous avons été premier canton à introduire une disposition en matière de production photovoltaïque dans la loi sur l'énergie.

Depuis 2014, les nouveaux bâtiments doivent couvrir au minimum 20% de leurs besoins en électricité par une source renouvelable.

En janvier de cette année, le Certificat énergétique cantonal des bâtiments, le CECB, est également devenu obligatoire dans certains cas.

Cette étiquette énergétique doit désormais être présentée lors de la vente d'un bâtiment d'habitation et du remplacement d'un système de chauffage par un système fonctionnant au mazout ou au gaz.

Nous voulons ainsi améliorer la transparence sur le marché immobilier et favoriser les rénovations énergétiques.

Mais pour que les énergies renouvelables intermittentes puissent se développer, il est nécessaire qu'elles soient stockées.

Dans le cadre d'un ambitieux programme de subventions de « 100 millions pour les

énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », mon département a soutenu plusieurs équipes de recherche des Hautes-écoles vaudoises travaillant sur la thématique du stockage.

A titre d'illustration, une équipe de recherche de l'EPFL a développé une solution de capacité industrielle en partenariat avec Leclanché et Romande Energie basée sur des batteries hautement performante.

Ce projet de recherche a par la suite permis à Leclanché de décrocher d'importants contrats à l'étranger et de créer plusieurs dizaines d'emplois sur son site vaudois.

Nous avons ainsi démontré que l'esprit d'innovation et les technologies vertes sont un vecteur de croissance extrêmement porteur.

L'Etat de Vaud s'intéresse aussi au stockage de l'énergie à une échelle plus modeste.

Nous venons d'ouvrir une enveloppe de deux millions et demi de francs afin d'encourager l'installation de batteries de stockage couplées à des installations photovoltaïques.

Une décision qui montre notre détermination à relever les défis de demain.

Mesdames, Messieurs, la diversification de nos sources d'approvisionnement énergétique, notamment électrique, se trouve également au cœur de nos préoccupations.

Notre objectif est que 50% de toute l'énergie consommée dans le canton de Vaud en 2050 proviennent de sources renouvelables.

Nous avons la chance de bénéficier d'un important potentiel solaire, éolien, géothermique et hydraulique que nous cherchons à exploiter au mieux.

Le bois énergie et la biomasse constituent également des réserves très prometteuses.

En tant que ministre vaudoise de l'énergie et de l'environnement, je me réjouis que la priorité du Conseil d'Etat soit de projeter notre canton, à l'image de la Suisse, dans un avenir libéré de l'atome.

Une exigence largement partagée par nos concitoyens.

En mai dernier, les Vaudois ont en effet plébiscité la Stratégie énergétique 2050.

Avec plus de 73% de oui, le canton est celui qui a validé le plus massivement le projet du Conseil fédéral.

Cet élan pour un avenir plus durable se manifeste aussi par l'action résolue des communes.

Le territoire vaudois abrite 25 Cités de l'énergie.

Et plus de cent communes de taille modeste ont choisi d'établir un concept énergétique communal.

Ce qui est réjouissant.

Mesdames, Messieurs, à côté de ce tableau positif, je perçois des enjeux que nous allons devoir surmonter si nous ne voulons pas qu'ils se transforment en écueils.

Je pense à la mise en place de conditions cadres au niveau fédéral permettant le développement des projets d'installations de production d'énergie renouvelables.

Or je constate que les procédures mises en place et les décisions prises manquent parfois cruellement de coordination entre les offices concernés.

Malgré la bonne volonté des cantons, les objectifs de la Stratégie fédérale semblent de plus en plus difficiles à atteindre.

A titre d'exemple, le canton de Vaud connaît des projets éoliens depuis 20 ans. Or aucun n'a encore abouti à ce jour.

Ce sont aujourd'hui les tribunaux qui décident de l'avenir de ces projets stratégiques pour notre pays, et non plus les autorités politiques. C'est regrettable.

Je vois une autre source d'incertitude et d'instabilité.

Le marché semi-libéralisé de l'électricité auquel nous sommes soumis pose de nombreux problèmes et engendre des dysfonctionnements tels qu'une :

- inégalité entre les entreprises productrices qui « bénéficient » de clients captifs et les autres.
- une inégalité entre les centrales de production intégrées dans le système RPC et les autres.

- une inégalité entre les clients captifs et éligibles.
- Et enfin le quasi-monopole de certains acteurs dans la gestion des groupes-bilan.

Ce quasi-monopole apporte certes de la sécurité, mais ne permet pas la constitution d'un marché pour une production flexible.

Or, cette flexibilité est justement un des plus grands atouts de l'hydro-électricité.

Historiquement, la production lors des pics de consommation permettait de valoriser cette flexibilité.

Actuellement elle n'est pas valorisée ou rétribuée à son juste prix.

Il est dès lors capital que le système soit réformé rapidement et en profondeur.

J'attends avec grand intérêt les propositions qui émergeront des travaux

entrepris par la Confédération dans le cadre de l'élaboration du nouveau modèle de marché.

La piste d'un marché ouvert tant pour l'énergie que pour la flexibilité me semble en tout cas prometteuse.

Nous nous efforcerons de faire entendre notre voix sur cette thématique comme nous avons réussi à défendre les intérêts de la Suisse romande dans l'actionnariat de Swissgrid.

Les démarches furent longues et ardues.

Mais je vous rappelle que les cantons romands ont finalement obtenu un siège au Conseil d'administration.

En conclusion, Mesdames, Messieurs, c'est grâce à tous nos efforts que nous relèverons le pari d'une Suisse durable, prospère et offrant un cadre de vie agréable.

Merci pour votre attention.

